



Université Aboubekr Belkaid-Tlemcen

Faculté des sciences naturelles et de la vie et
des sciences de la terre et de l'univers
Département de biologie

Promotion : 2^{ième} année Sciences Biologiques



Matière 1: Environnement et Développement Durable Environment and Sustainable Development



Dr: SALAH Zahra

Chapitre II : Le développement durable

- 1-La criminalité environnementale
- 2- Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972)
- 3- Commission mondiale de l'environnement et du développement (1987)
- 4- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992)
- 5- Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'environnement (1997)
- 6- Sommet mondial pour le développement durable (2002)
- 7- Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012)
- 8- Sommet des Nations Unies sur le développement durable (2015)



Introduction

La question de l'environnement reste régie par un merveilleux système, et attire l'attention de tous, y compris les gouvernements, les organisations de protection de l'environnement et les spécialistes en la matière. C'est pourquoi des conférences internationales ont eu lieu, et de nombreux traités et accords ont été conclus entre les pays. La législation prévoit diverses sanctions pour les contrevenants aux règles de protection de l'environnement, et des agences gouvernementales, des associations et des organisations locales et internationales ont été créées dans le but de protéger l'environnement.



1- Qu'entend-on par criminalité environnementale?

Tout acte qui enfreint la législation environnementale et entraîne un dommage ou un risque grave pour l'environnement ou la santé humaine est considéré comme un crime contre l'environnement.

Les crimes environnementaux les mieux documentés sont les suivants:

- émission ou rejet illégal de substances dans l'air, l'eau ou le sol;
- commerce illégal d'espèces sauvages;
- commerce illégal de substances appauvrissant la couche d'ozone;
- transfert ou déversement illégal de déchets.



2- Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972)

Le Conseil économique et social, a recommandé **en 1968** à l'Assemblée générale d'envisager et de convoquer une conférence des Nations Unies sur les problèmes du milieu humain

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tient à Stockholm **est la première conférence mondiale qui fait de l'environnement une question majeure.** Les participants y adoptent une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement dont la Déclaration de Stockholm, le Plan d'action pour l'environnement ainsi que plusieurs résolutions.



La Déclaration de Stockholm a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution de l'environnement mondial (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier. **Elle contient 26 principes.**

A conduit à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)



1. Les droits de l'Homme doivent être affirmés, l'apartheid et le colonialisme condamnés.
2. Les ressources naturelles doivent être sauvegardées.
3. La capacité de la terre de produire des ressources renouvelables doit être préservée.
4. La flore et la faune sauvages doivent être sauvegardées.
5. Les ressources non renouvelables doivent être partagées et non pas épuisées.
- 6. La pollution ne doit pas dépasser la capacité de l'environnement de se nettoyer lui-même.**
7. Il faut prévenir une pollution dommageable des océans.
8. Le développement est nécessaire pour améliorer l'environnement.
9. Les pays en développement ont donc besoin d'aide.
10. Les pays en développement doivent recevoir, pour leurs exportations, un prix raisonnable leur permettant de s'occuper de l'environnement.
11. La politique de l'environnement ne doit pas compromettre le développement.
- 12. Les pays en développement ont besoin d'argent pour appliquer des normes environnementales.**
13. Une planification cohérente du développement est nécessaire.



14. Une planification rationnelle devrait concilier environnement et développement.
15. Les établissements humains (villes) doivent être conçus pour éliminer les problèmes d'environnement.
16. Les gouvernements doivent adopter une politique appropriée en matière de population.
17. Les institutions d'un pays doivent planifier le développement de ses ressources naturelles.
18. La science et la technique doivent être utilisées pour améliorer l'environnement.
19. Un enseignement de l'écologie est essentiel.
20. La recherche écologique doit être encouragée, en particulier dans les pays en développement.
21. Les États peuvent exploiter leurs ressources comme ils le veulent, mais ne doivent pas mettre en danger d'autres États.
22. Les États ainsi mis en danger doivent être indemnisés.
23. Chaque pays doit établir ses propres normes.
24. Il doit exister une coopération sur les questions internationales.
25. Les organisations internationales doivent aider à améliorer l'environnement.
26. Il faut éliminer les armes de destruction massive.



3- Commission mondiale de l'environnement et du développement (1987)

- Cette commission a été créée par en **1983**
- Elle a établi un rapport pour l'Assemblée générale en **1987**
- Fondé sur une étude de quatre années
- Intitulé : **Notre avenir à tous**, également connu sous le nom de **Rapport Brundtland**
- A mis en avant le thème du développement durable



Notion de développement durable

Le rapport **Brundtland en 1987** définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». *Le développement durable correspond aux devoirs des générations actuelles de transmettre un monde vivable, viable et reproductible*

le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » 

Un **besoin** est, pour les êtres vivants, une **sensation de manque, de privation, d'insatisfaction** qui les pousse à **accomplir des actes** perçus comme **nécessaires, voire indispensables**. Le but de ces actes est de faire disparaître cette sensation de manque : la **satisfaction du besoin**.

Des classifications, qui ont toujours un caractère subjectif, permettent de distinguer plusieurs classes de besoins comme par exemple :

- **Les besoins primaires** ou organiques (physiologiques) nécessaires pour survivre (respirer, manger, boire, dormir, etc);
- **Les besoins secondaires** qui ont une dimension qualitative et psychologique et dont la non satisfaction n'est pas vitale (aimer et être aimé, connaître, donner un sens);
- **Les besoins fondamentaux** qui correspondent aux besoins d'exister et de philosopher ou de se poser des questions existentielles.



4- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992)

- Convoquée par la résolution de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988
- Tenue à **Rio de Janeiro**, du 3 au 14 juin 1992
- Connue à l'époque sous le nom de Sommet « **Planète Terre** »
- Appelée par la suite Conférence de Rio
- A conduit à **la création de la Commission du développement durable**



- A adopté trois principaux accords (figurent dans le volume Vol.I + Corr.1) :

- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, série de principes définissant les droits et les responsabilités des États

- **Action 21, plan d'action mondial visant à promouvoir le développement durable**

- La Déclaration des principes forestiers, ensemble de principes destinés à servir de base à la gestion durable des forêts dans le monde entier



- A ouvert deux traités multilatéraux à la signature :

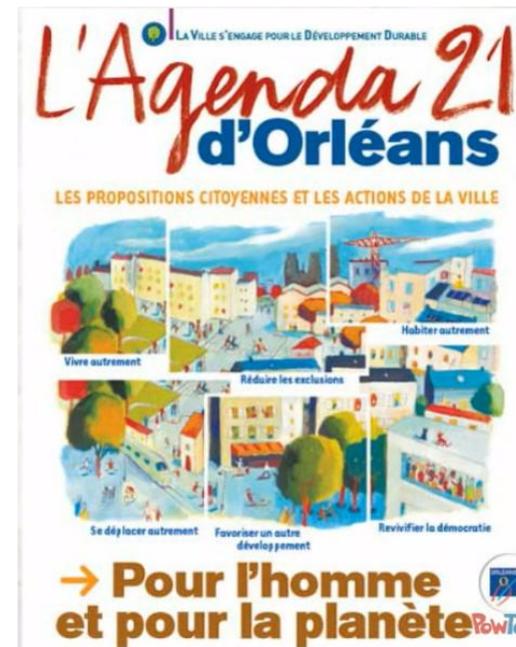
- **La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**
 - **Algérie**
 - Signature: 13/ 06/ 1992
 - Ratification : 9/07/ 1993
 - **Niger**
 - Signature: 11/06/1992
 - Ratification 25/ 07/ 1995

- **La Convention sur la diversité biologique**
 - **Algérie**
 - Signature: 13/ 06/ 1992
 - Ratification : 14/08/ 1995
 - **Niger**
 - Signature: 11/06/1992
 - Ratification 25/ 07/ 1995



Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

C'est un projet de développement durable pour un territoire, une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire. **L'agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel.**



La déclaration de Rio mettait en avant, dans son article 28, le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité, revient la responsabilité d'élaborer, pour son territoire et de mettre en œuvre, un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21.

Le DD implique de nombreuses acteurs: Les chercheurs, les citoyens, les associations, les états et les pouvoirs public et les organisations internationales ainsi que les entreprises et les syndicats



Le développement durable vise à traduire dans des politiques et des pratiques un ensemble de **27 principes**, énoncés à la Conférence de Rio en 1992. Parmi ces principes :

Les 10 principes fondateurs du développement durable

- Le principe **d'éthique**.
- Le principe **d'intégration de la protection de l'environnement**.
- Le principe de **précaution en matière d'environnement**.
- Le principe de **substitution**.
- Le principe de **prévention**.
- Le principe de **responsabilité et de solidarité internationale**.
- Le principe « **pollueur – payeur** ».
- Le principe de **participation et de transparence**.
- Le principe de **solidarité intergénérationnelle**.
- Le principe **d'amélioration continue**.



➤ **Le principe d'éthique**

L'éthique ? Pourquoi pas la morale ? En philosophie, l'éthique a pour objet les jugements d'appréciation lorsqu'ils s'appliquent à la distinction du bien et du mal. Théorique, et généralement liée à une recherche métaphysique (notamment chez Kant), elle se distingue de la morale appliquée qui définit les règles de conduite, les normes à respecter

En première approche, on peut rappeler que l'éthique poursuit l'objectif de réfléchir aux comportements susceptibles de rendre le monde meilleur, ou tout du moins plus vivable. C'est aussi la finalité du développement durable qui revient à promouvoir une nouvelle conception du développement consistant à conjuguer production de richesses, gage du progrès continu de notre bien-être, avec le double souci d'équité sociale, et de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement.



➤ **Le principe de prévention.**

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

➤ **Le principe de précaution en matière d'environnement.**

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

La précaution vise à limiter des risques potentiels, mais scientifiquement incertains. Des mesures doivent être prises face à un risque mal connu ou inconnu. **La prévention** est la gestion a priori d'un risque connu. La prévention vise à contrôler des risques avérés. La précaution quant à elle vise les risques soupçonnés.

➤ **Le principe de participation et de transparence.**

Ce principe vise à mettre en œuvre des processus d'information transparente et pluraliste, de consultation, de débat public, de gestion des conflits, en intégrant tous les acteurs concernés à tous les niveaux de décision, du local à l'international.

➤ **Le principe de solidarité intergénérationnelle.**

Dans le temps : entre les générations présentes et futures. Ainsi, les choix du présent doivent être effectués en tenant compte des besoins des générations à venir, de leur droit à vivre dans un environnement sain.

Dans l'espace : entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, entre régions pauvres et régions riches, entre milieu urbain et rural... Exemple : l'engagement des 0,7 % du PIB pour l'Aide Publique au Développement (APD) aux pays du Sud. Actuellement, ce chiffre reste en moyenne de 0,3 %.



➤ **Le principe de responsabilité**

Elle s'exerce aux niveaux individuel et collectif. Au niveau international "étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable" (Principe 7).

Exemple : les pays riches, principaux responsables du changement climatique global, s'engagent à des quotas de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. La responsabilité induit d'autres applications comme le principe de pollueur-payeur, celui de réparation des dommages causés.

Le principe de solidarité (Nord-Sud)

Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.



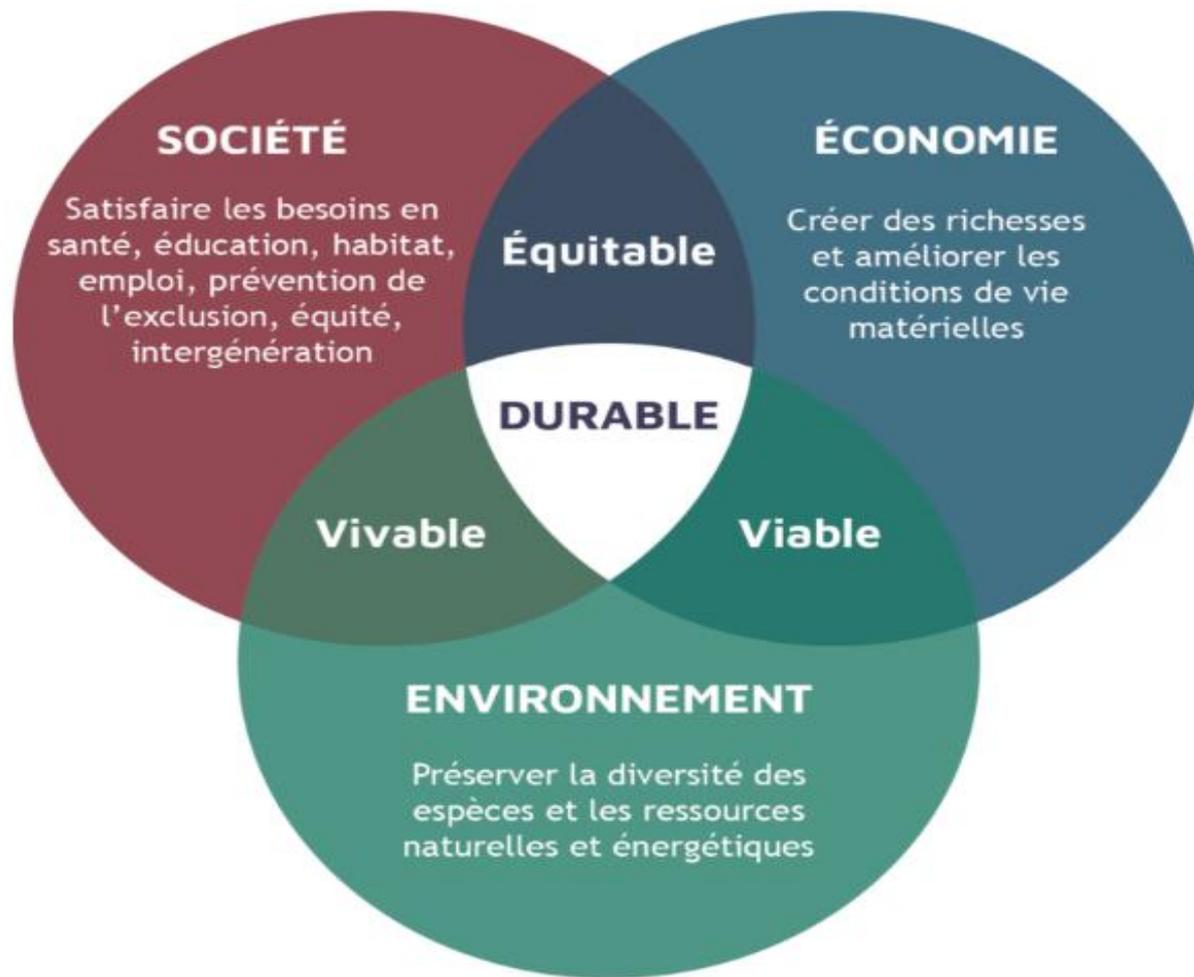
Le principe « pollueur – payeur ».

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.



Les 3 piliers du développement durable

- ❑ **Efficacité économique** : assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social. Il consiste essentiellement en la création d'emploi, la recherche et l'innovation et la formation que se soit universitaire ou professionnelle.
- ❑ **Équité sociale** : satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus, dans le respect de leurs cultures.
- ❑ **Qualité environnementale** : préserver les ressources naturelles à long terme, par le maintien les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux



Le développement durable doit être à la fois **économiquement efficace, socialement équitable** et **écologiquement tolérable**. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

chaque année, les pays ayant signé la convention sur le climat du sommet de Rio se retrouveront pour trouver des solutions concrètes pour lutter contre le changement climatique : c'est la fameuse "Conférence des Parties" (COP) qui prendra place chaque année dans une ville différente.

Par la « signature » d'une Convention, un État exprime, en principe, son intention de devenir Partie à la Convention. Mais la signature ne préjuge en aucun cas l'éventuelle suite (ratification ou non) que donnera cet État. Par contre, la « ratification » entraîne une obligation juridique pour l'État ratifiant de mettre en œuvre la Convention.



Année	COP	Ville, Pays
1995	COP1	Berlin , Allemagne
1996	COP2	Genève, Suisse
1997	COP3	Kyoto, Japon
1998	COP4	Buenos Aire, Argentine
1999	COP5	Bonn Allemagne
2000	COP6	La Hague, Pays-Bas
2001	COP7	Marrakech, Maroc

2002	COP8	New Delhi, Inde
2003	COP9	Milan Italie
2004	COP10	Buenos Aires, Argentine
2005	COP11	Montréal, Canada
2006	COP12	Nairobi, Kenya
2007	COP13	Bali, Indonésie
2008	COP14	Poznań, Pologne
2009	COP15	Copenhague, Danemark
2010	COP16	Cancún, Mexique
2011	COP17	Durban, Afrique du Sud
2012	COP18	Doha, Qatar
2013	COP19	Varsovie, Pologne
2014	COP20	Lima, Pérou

2015	COP21	Paris, France
2016	COP22	Marrakech, Maroc
2017	COP23	Bonn, Allemagne
2018	COP24	Katowice, Pologne
2019	COP25	Madrid, Espagne
2021	COP26	Glasgow, Royaume-Uni
2022	COP27	Sharm El Sheikh , Egypte

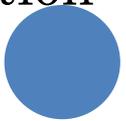


5- Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'environnement (1997)

- Demandée par l'Assemblée générale
- Connue sous le nom de « **Sommet Planète Terre +5** »
- Tenue à New York, du 23 au 27 juin 1997
- Examen de la mise en œuvre d'Action 21
- Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21.



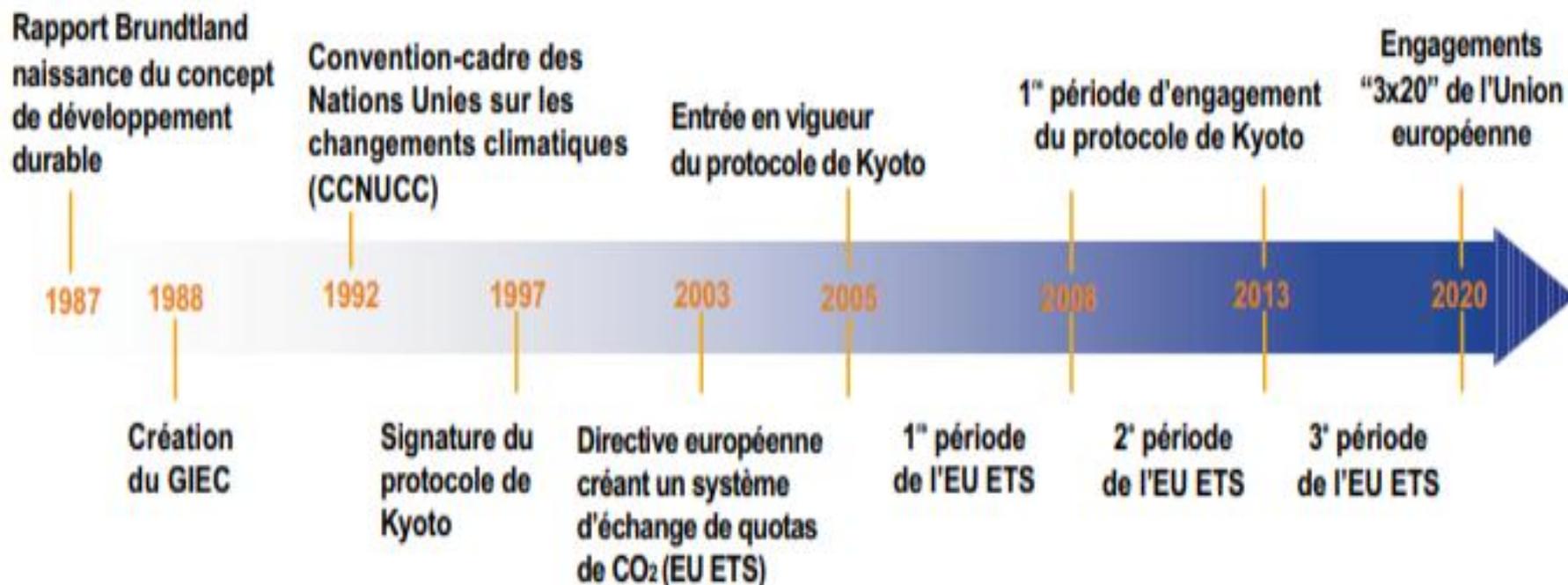
- Une étude complémentaire indique que le développement durable enregistre des retards
- Les ressources mondiales en eau douce, déjà menacées par les niveaux accrus de pollution, s'amenuisent tellement dans certaines régions du monde que si cette tendance se confirme, les deux-tiers de l'humanité devront avoir à faire face, dans les trente prochaines années, à des problèmes modérés ou graves d'approvisionnement en eau. C'est ce qui ressort d'un rapport des Nations Unies qui doit paraître sous le titre : "**Evaluation complète des ressources mondiales en eau douce**".
- Le rapport indique que les niveaux actuels de pénurie d'eau et de pollution peuvent constituer une menace pour l'approvisionnement alimentaire à l'échelle mondiale, pouvant entraîner une stagnation économique dans diverses régions du monde.



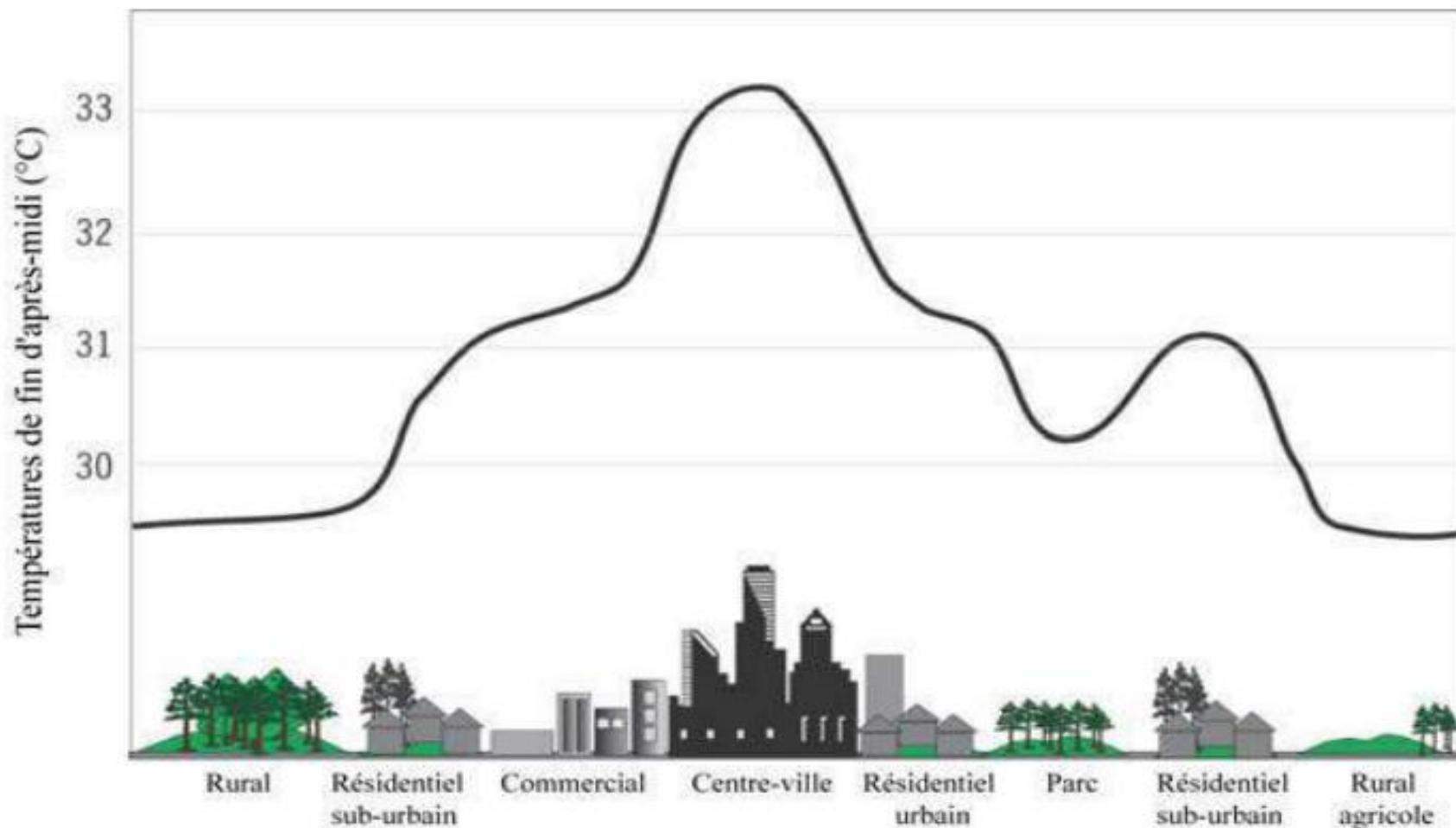
- **Le protocole de Kyoto** a été signé le 11 décembre 1997. La première période de ce protocole n'a réellement engagé que 37 pays industrialisés.
- Les États-Unis, alors plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, a signé mais ne l'ont jamais ratifié.
- Les pays engagés par le protocole de Kyoto ont en moyenne décidé de réduire d'au moins 5% leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990. Ils ont collectivement atteint cet objectif (avec une réduction supérieure à 20%).



Une étape majeure de la prise de conscience internationale



La contribution initiale de l'Algérie, proposée à la COP21, adoptée par le Conseil des Ministres le 24 mai 2015 et engagée sur la période **2021-2030** (CPDN, 2015), concerne essentiellement **6 secteurs clés: l'énergie, l'industrie, le transport, l'agriculture et les forêts, le bâtiment et l'environnement.**



Pour l'Algérie, une réduction des émissions de ces gaz de 7 à 22% à l'horizon 2030 est prévue, les 7% devant être réalisés avec les moyens nationaux, le reste étant subordonné aux soutiens financiers extérieurs.

Le Niger prévoit (scénario conditionnel) une réduction de 14,60% en 2025 et 22,75% en 2030 dans le secteur Agriculture Foresterie et autres Affectations des Terres et une réduction de 48% en 2025 et 45% en 2030 dans le secteur de l'Energie.



L'Algérie a signé la Convention – Cadre des Nations sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et elle l'a ratifiée, ce qui entraîne un certain nombre d'engagements à savoir :

- l'élaboration de l'inventaire national des émissions des gaz à effet de serre,
- l'élaboration de la communication nationale incluant la stratégie et le plan d'action national dans le domaine des changements climatiques (options et mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, options et mesures d'adaptation aux changements climatiques).
- l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national sur les changements climatiques. Il a été réalisé en prenant appui sur la méthodologie **GIEC**



Le Protocole de Cartagena sur la biosécurité (PCB, 2000)

Le 29 janvier 2000, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté un accord supplémentaire à la Convention connu comme le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. **Le Protocole gère les mouvements d'un pays à un autre des Organismes vivants modifiés résultant des biotechnologies modernes. Il a été adopté le 29 janvier 2000 en tant qu'accord complémentaire de la Convention sur la diversité biologique et est entré en vigueur le 11 septembre 2003.**



À l'avenir, les mouvements transfrontières de matières premières agricoles contenant des organismes génétiquement modifiés doivent être régulés par le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (Biosafety Clearing House - BCH), un système d'information sur Internet.

Tous les organismes génétiquement modifiés approuvés au niveau national comme produits destinés à l'alimentation humaine ou animale et inscrits au BCH peuvent être exportés vers les autres États membres, à moins que le pays importateur n'ait fait part de restrictions.



S'agissant des organismes génétiquement modifiés destinés à être introduits dans l'environnement, la procédure de consentement préalable en connaissance de cause s'applique avant la première opération d'importation, le pays importateur pouvant, après une analyse des risques, autoriser l'importation, l'assortir de conditions ou la refuser. **Il vise à protéger la diversité biologique des risques potentiels posés par les Organismes Vivants Modifiés (OVM) résultant des biotechnologies modernes.**



6- Sommet mondial pour le développement durable(2002)

- Convoqué par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/199, en date du 20 décembre 2000
- Également connu sous le nom de **Rio +10**
- Tenu à Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002
- A examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 depuis son adoption en 1992

- A réclamé la négociation, dans le cadre de la CDB, d'un régime international pour la promotion et la protection du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, afin d'assurer l'avancement du troisième objectif.



Le Protocole de Nagoya 2010

La Convention sur la diversité biologique a trois objectifs :

- La conservation de la diversité biologique;
- L'utilisation durable de ses éléments constitutifs;
- **Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.**



Le Protocole de Nagoya est un nouveau traité international qui donne suite et soutient la CDB, en particulier l'un de ses trois objectifs, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le Protocole assure une plus grande **sécurité juridique et plus de transparence**, tant pour **les fournisseurs** que pour **les utilisateurs** de ressources génétiques.

Le Protocole s'applique aux **ressources génétiques**, aux **connaissances traditionnelles** associées aux ressources génétiques et aux **avantages découlant de leur utilisation**



7- Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012) intitulé « **L'avenir que nous voulons** »



RIO+20
Conférence des
Nations Unies
sur le
développement
durable

Deux décennies après, le monde a connu des changements immenses. **la population mondiale a augmenté de près d'un milliard et demi de personnes**, environ un milliard dans nos villes, et **des millions de personnes ont basculé dans la pauvreté la plus abjecte**. Nombreux sont ceux qui **vivent plus longtemps et en meilleure santé**; les taux de **mortalité ont considérablement diminué**; et des progrès considérables ont eu lieu en matière **d'autonomisation des femmes** et d'autres groupes désavantagés.



Malgré cela, la **croissance économique** qui a engendré d'immenses transformations dans le monde a eu aussi des **conséquences écologiques importantes**. Des changements climatiques à la **perte de la biodiversité** en passant par la **dégradation des terres et la pénurie croissante d'eau douce**, bon nombre des défis auxquels les dirigeants mondiaux étaient confrontés en 1992 **se sont aggravés**. De plus, les avantages de la mondialisation n'ont pas été partagés de manière égale, et les écarts de revenus et de richesse se sont accentués.



En juin de l'année 2012, les dirigeants mondiaux se sont réunis à RIO avec l'objectif de **renouveler leur engagement politique en faveur du développement durable**, en évaluant les progrès et les lacunes restantes en matière de mise en œuvre et en examinant les nouveaux défis. L'accent était mis sur l'intégration des trois piliers du développement durable



8- Sommet des Nations Unies sur le développement durable (2015)

Plus de 150 dirigeants du monde sont attendus au Sommet des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra du 25 au 27 septembre au Siège de l'ONU, à New York, pour adopter officiellement un ambitieux nouveau programme de développement durable. Ce programme capital servira de plateforme à la communauté internationale et aux gouvernements nationaux pour promouvoir une prospérité et un bien-être partagés par tous au cours des 15 prochaines années.



Les objectifs et les cibles guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète.

- **L'humanité** : Nous sommes déterminés à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions.....etc
- **La planète**: Nous sommes déterminés à lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.



- **La prospérité** : Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.
- **La paix**: Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence.
- **Les partenariats**: Nous sommes déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable



Les 17 objectifs de développement durable

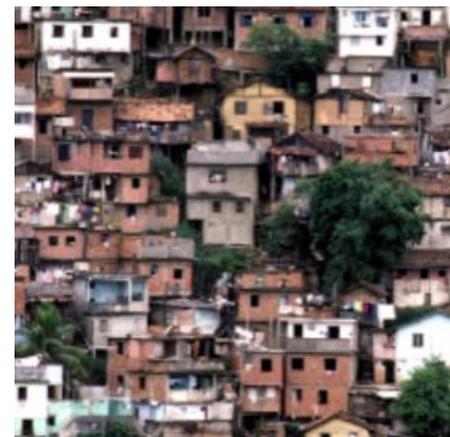
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Plus de 700 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,90 dollar par jour. La plupart d'entre elles, soit plus de 400 millions de personnes, vivent en Afrique subsaharienne. D'après les estimations, 71 millions de personnes supplémentaires dans le monde seront touchées par l'extrême pauvreté à cause de la COVID-19; il s'agit de la première augmentation de la pauvreté mondiale depuis 1998.





Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Plus de 750 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont la grande majorité vit dans les pays en développement. Ce nombre devrait augmenter de plus de 100 millions rien qu'en 2020 en raison de la COVID-19. La faim et la malnutrition sont des obstacles au développement durable. Pour mettre fin à toutes les formes de faim et de malnutrition d'ici à 2030, **il faut promouvoir des pratiques agricoles durables . La coopération internationale est également nécessaire pour fournir des investissements dans les infrastructures et les technologies capables d'améliorer la productivité agricole.**





Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Plus de cinq millions d'enfants meurent chaque année avant leur cinquième anniversaire. En outre, 16 000 enfants meurent chaque jour de maladies évitables, telles que la rougeole et la tuberculose. Chaque jour, des centaines de femmes meurent pendant leur grossesse ou de complications liées à l'accouchement.

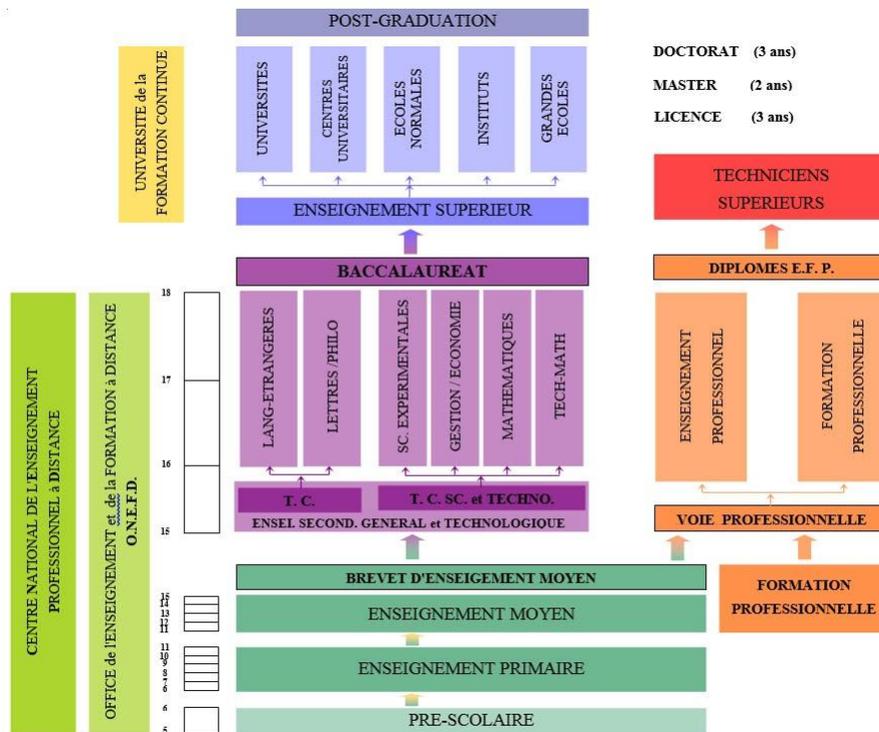
Les objectifs de développement durable constituent un engagement audacieux pour mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose, de paludisme et d'autres maladies transmissibles d'ici à 2030.





Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire pour tous les garçons et pour toutes les filles d'ici à 2030, l'objectif est d'offrir un accès égal à une formation professionnelle abordable, d'éliminer les disparités entre les genres et les écarts de richesse, et de parvenir à l'accès universel à un enseignement supérieur de qualité.



Structuration du système éducatif





Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles

Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et, partant, la moitié du potentiel mondial. Cependant, l'inégalité de genre persiste partout et freine le progrès social.

Depuis 2014, 143 pays ont inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur Constitution ; 52 pays n'ont pas encore franchi le pas.

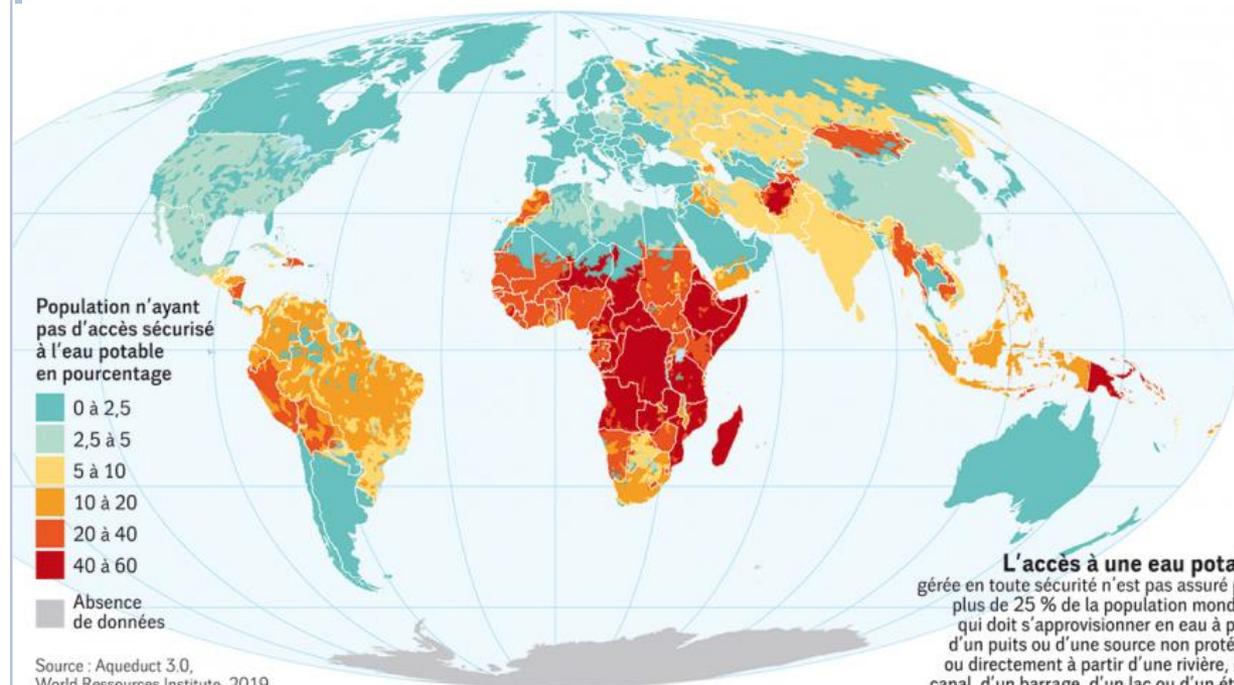
L'égalité des genres est non seulement un droit humain fondamental, mais aussi un condition de base nécessaire à l'avènement d'un monde pacifique, prospère et durable.





Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène est un droit humain. Pourtant, des milliards de personnes demeurent confrontées à des difficultés quotidiennes pour accéder aux services les plus élémentaires. La pénurie d'eau touche plus de 40 % de la population mondiale et devrait s'aggraver avec la hausse des températures mondiales due aux changements climatiques.



L'accès à une eau potable gérée en toute sécurité n'est pas assuré pour plus de 25 % de la population mondiale, qui doit s'approvisionner en eau à partir d'un puits ou d'une source non protégée, ou directement à partir d'une rivière, d'un canal, d'un barrage, d'un lac ou d'un étang.



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- ❖ Notre vie quotidienne dépend d'une énergie fiable et abordable.
- ❖ La consommation d'énergie est le principal facteur responsable des changements climatiques (elle représente environ 60 % des émissions mondiales totales de gaz à effet de serre).

De 2000 à 2018, la proportion de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 78 % à 90 %. Dans les pays les moins avancés, cette proportion a plus que doublé au cours de la même période. Pour garantir l'accès universel à une électricité abordable d'ici à 2030, il est nécessaire d'investir dans des sources d'énergie propres, telles que les énergies solaire, éolienne et thermique.



8**TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Au niveau mondial, la productivité du travail a augmenté et le taux de chômage a diminué. Toutefois, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, pour réduire l'emploi informel et les inégalités sur le marché du travail, pour promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés et pour améliorer l'accès aux services financiers, le but étant de garantir une croissance économique durable et inclusive.

Le taux de chômage mondial en 2019 était de 5 %, contre 6,4 % en 2000.





Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Des progrès ont été réalisés dans l'industrie manufacturière.

La part mondiale de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 15,2 % en 2005 à 16,5 % en 2018.

Toutefois, **la part de l'industrie manufacturière dans les pays les moins avancés reste faible, ce qui compromet sérieusement l'objectif visant à doubler la part de l'industrie dans le PIB d'ici à 2030.**

Si la couverture mondiale par Internet s'est largement étendue, en 2019, 46 % de la population mondiale n'utilisait toujours pas Internet.

Les investissements dans les infrastructures, à savoir dans les transports, dans l'irrigation, dans l'énergie et dans les technologies de l'information et de la communication, sont essentiels pour parvenir à un développement durable et donner des moyens d'action aux populations locales dans de nombreux pays.



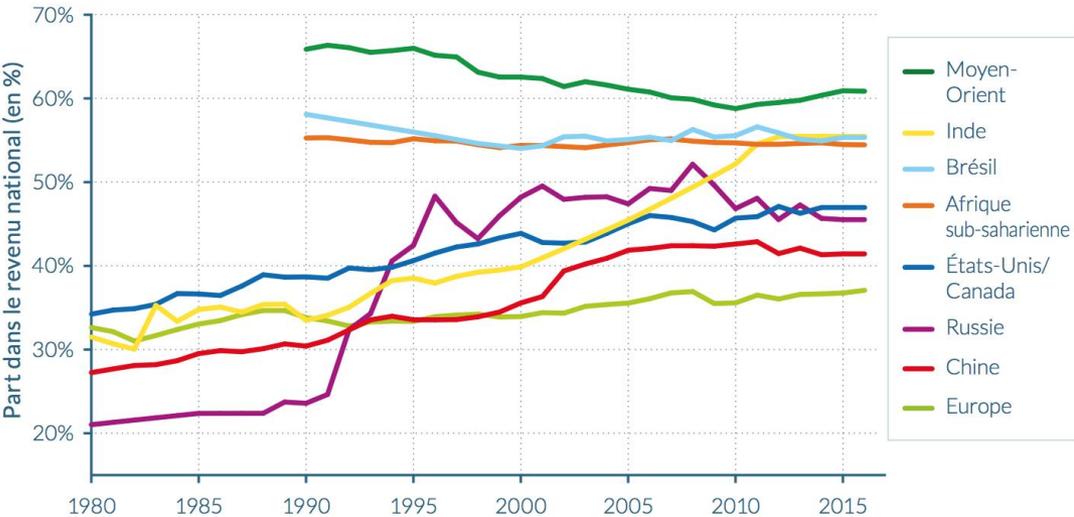


Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'inégalité des revenus est en augmentation, en particulier dans les pays. Depuis 2017, les 10 % les plus riches gagnent au moins 20 % du revenu mondial total. Les 40 % les plus pauvres gagnent moins de 25 % du revenu mondial total.

Pour réduire les inégalités, les politiques devraient être universelles et accorder une attention particulière aux besoins des populations défavorisées et marginalisées, qui seront touchées de manière disproportionnée par les répercussions économiques de la COVID-19.

Part de revenu des 10% les plus aisés dans le monde, 1980-2016 : le monde se dirige-t-il vers un horizon de fortes inégalités ?



Source : WID.world (2017). Voir wir2018.wid.world pour les séries et les notes.

En 2016, le décile supérieur (les 10 % des revenus les plus élevés) a perçu 55 % du revenu national en Inde, contre 31 % en 1980.



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La moitié de la population mondiale vit dans les villes. **D'ici à 2050, 6,5 milliards de personnes, soit les deux tiers de l'humanité, vivront dans des zones urbaines.**

En 2014, on dénombrait 28 mégapoles qui comptaient 453 millions d'habitants ou plus. **En 2023, 33 mégapoles** . Pour rendre les villes sûres et durables, il faut garantir l'accès à des logements sûrs et abordables, améliorer les bidonvilles, investir dans les transports publics, créer des espaces verts et améliorer la planification et la gestion urbaines d'une manière à la fois participative et inclusive.



Établir des modes de consommation et de production durables



Si la population mondiale atteint 9,8 milliards d'habitants d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes sera nécessaire pour fournir les ressources naturelles nécessaires au maintien des modes de vie actuels.

En 2015, près de 12 tonnes de ressources ont été extraites par personne, les déchets électroniques étant le secteur qui affiche la plus forte croissance. Cela signifie que la production, la consommation et les ressources naturelles doivent être gérées différemment, de façon plus efficace.

les déchets toxiques et les polluants doivent être éliminés avec soin.

L'application des 3R pour diminuer les déchets

- Réduire à la source en amont et en aval
- Réutiliser
- Recycler



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les changements climatiques touchent tous les pays. Ils découlent des activités humaines et menacent l'avenir de notre planète. Par conséquent, on observe l'évolution des conditions météorologiques, l'élévation du niveau de la mer et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. L'année 2019 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée, entraînant des incendies de forêts gigantesques, des ouragans, des épisodes de sécheresse, des inondations et d'autres catastrophes climatiques.





Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les océans couvrent les trois quarts de la surface terrestre, contiennent 97 % de l'eau présente sur Terre et représentent 99 % de l'espace vital de la planète en volume.

Les océans du monde fournissent des ressources naturelles essentielles, notamment des aliments, des médicaments, des biocarburants et d'autres produits ; ils contribuent à la décomposition et à l'élimination des déchets et de la pollution

Aujourd'hui, plus de 30 % des stocks mondiaux de poissons sont surexploités, alors que la pollution marine atteint des niveaux alarmants, avec une moyenne de 13 000 morceaux de déchets plastiques par kilomètre carré d'océan.





Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La vie végétale fournit 80 % de l'alimentation humaine ; l'agriculture est une ressource économique importante et un moyen de développement essentiel.

Les forêts couvrent plus de 30 % de la surface de la Terre. Toutefois, 7 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année.

Sur les 8 300 races animales connues, 8 % sont éteintes et 22 % sont menacée d'extinction.



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Partout, les personnes doivent être libérées de la peur qu'instille toute forme de violence et se sentir en sécurité dans leur vie, quelles que soient leur origine ethnique, leur foi.

Les niveaux élevés de violence armée et d'insécurité ont un effet destructeur sur le développement d'un pays.

Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits humains sont essentiels à ce processus, tout comme la réduction des flux d'armes illicites, la lutte contre la corruption et la garantie d'une participation continue de tous.





Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est universel et appelle tous les pays, développés et en développement, à agir pour veiller à ne laisser personne de côté. Il suppose la mise en place de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints qu'au moyen d'un engagement fort en faveur d'un partenariat et d'une coopération au niveau mondial.



17 **PRIENNETÉS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**

ÉCONOMIE



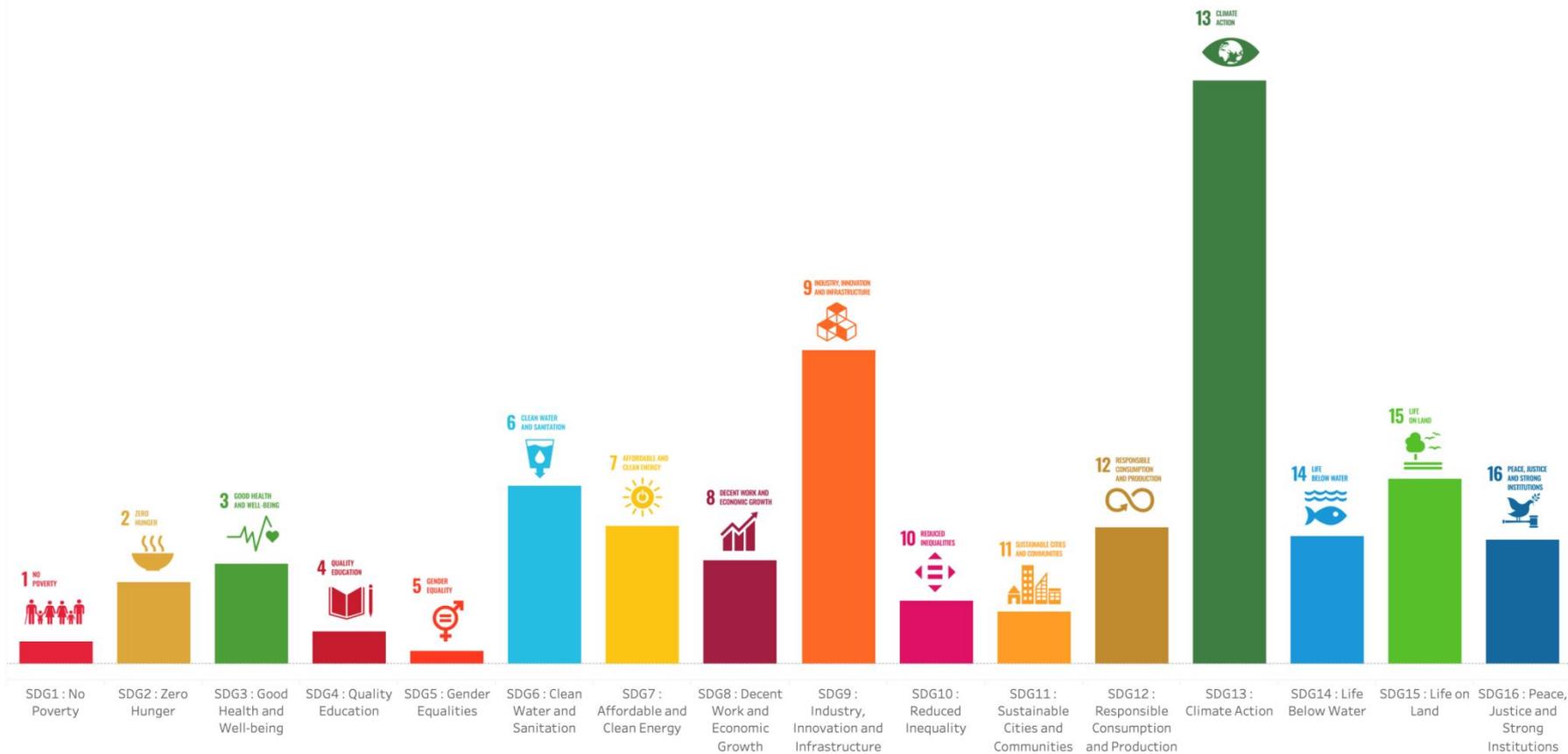
SOCIÉTÉ



ENVIRONNEMENT



Les indicateurs de développement durable



DÉFINITION IDD

Le développement durable est une notion assez générale, d'où la nécessité de créer des indicateurs pour pouvoir mesurer les actions qui y sont liées.

Pour mettre en œuvre le développement durable, il faut pouvoir le mesurer. Peu à peu, les outils focalisés sur la seule croissance économique sont complétés par des indicateurs de bien-être et de patrimoine réel.

Le thème est complexe: comment définir un indicateur ?

Objectif principal : rendre un ensemble de données compliquées compréhensibles, et ceci par l'agrégation de plusieurs mesures.



Définition : un indicateur peut être pour l'essentiel:

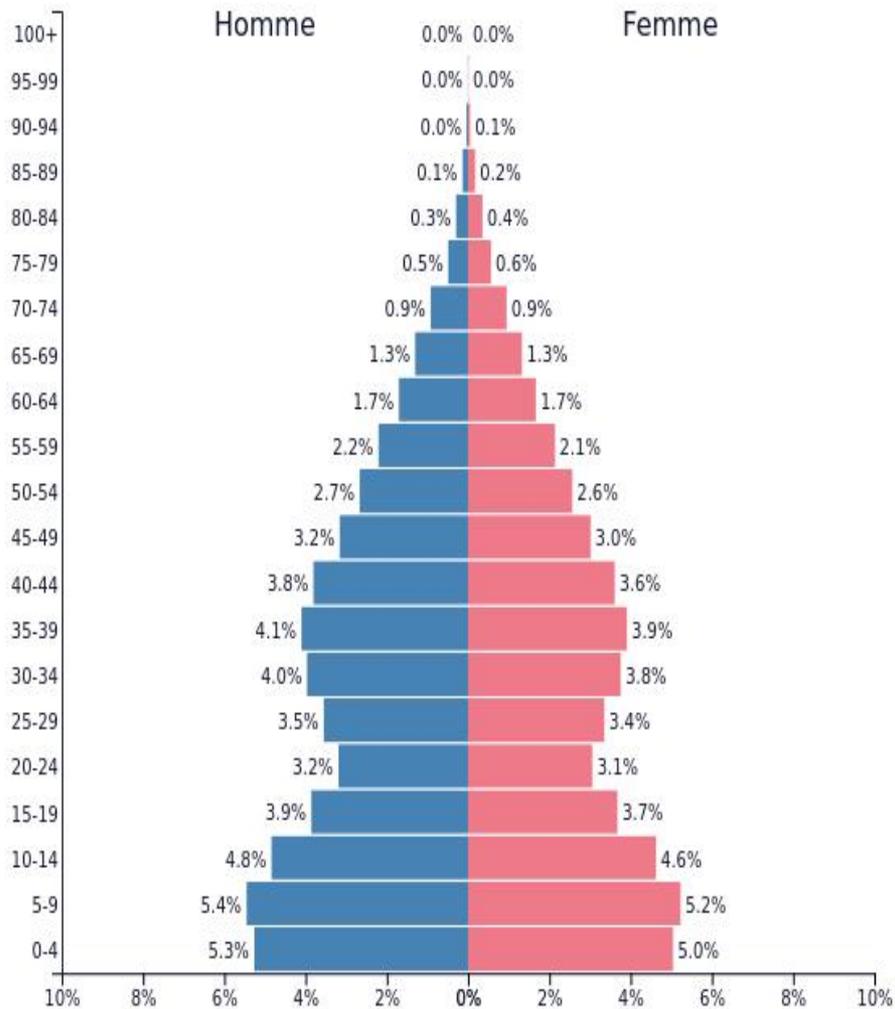
- compris comme un outil de mesure, indiquant des variations d'un phénomène mesuré selon certaines dimensions;
- un marqueur, indiquant la présence ou l'absence de quelque chose;
- un outil d'aide à la décision.



LA DÉMOGRAPHIE

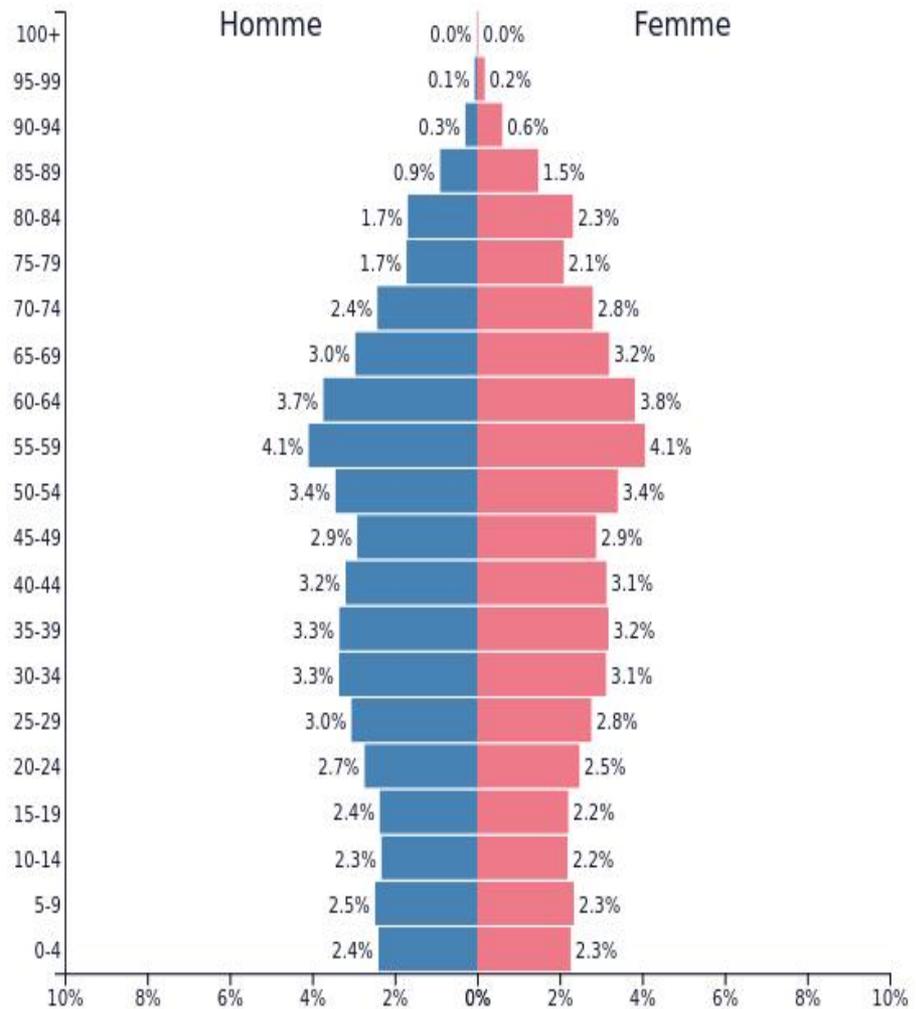
Population par classes d'âge

L'évolution de la population totale et de sa structure par âge constitue un élément important d'un point de vue de développement durable, et ce pour des motifs sociaux, économiques et environnementaux. Par exemple, la taille et la composition de la population ont une influence sur les modes de consommation. Si la croissance de la population totale ou de certaines catégories (d'âge) entraîne un essor de certains modes de consommation et de production non durables, la pression sur le capital humain, environnemental et/ou économique risque d'augmenter, ce qui peut avoir un effet sur la capacité de notre planète et des institutions sociales existantes à pourvoir aux besoins des générations présentes et à venir



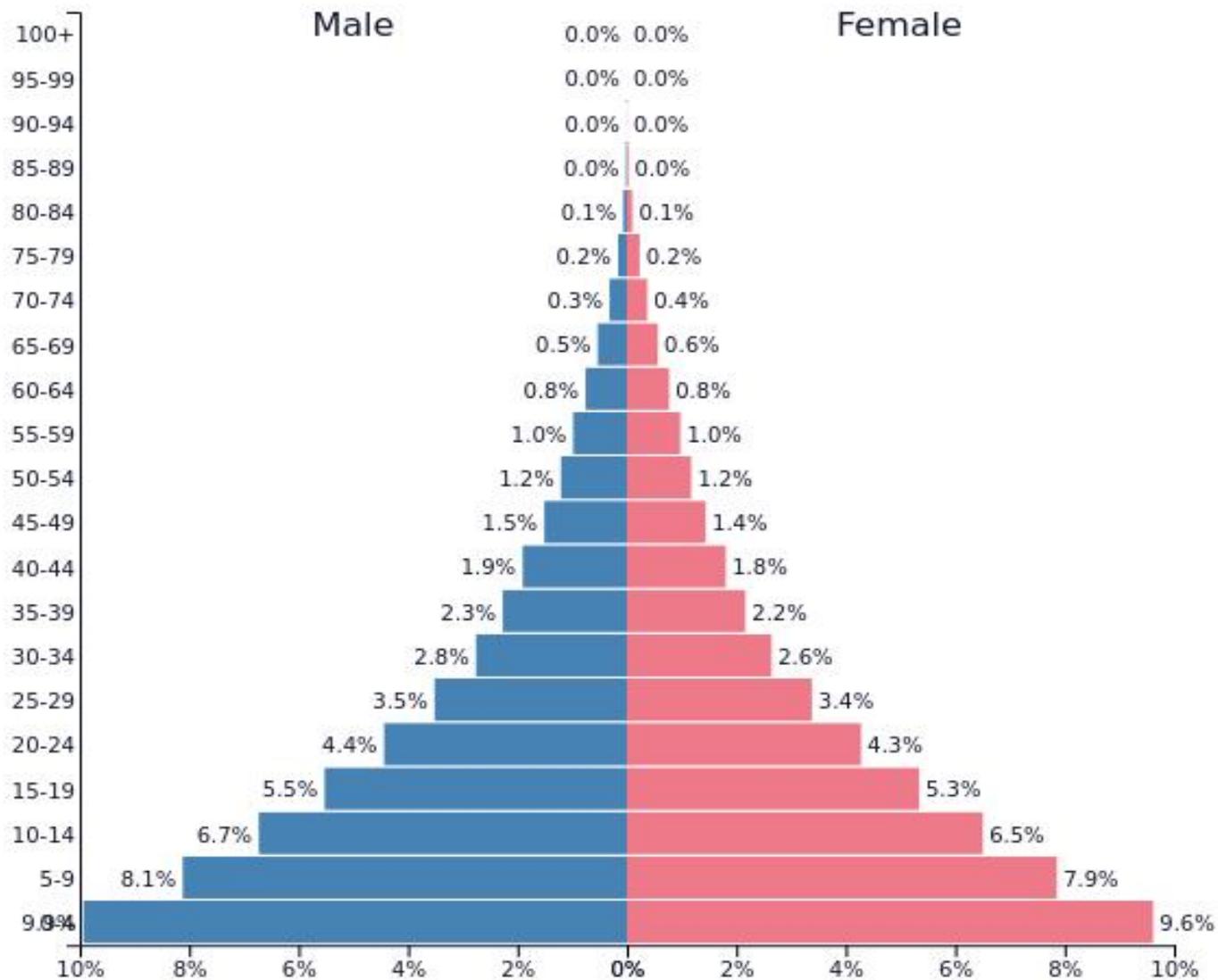
PopulationPyramid.net

Algérie - 2023
Population: **45,606,480**



PopulationPyramid.net

Allemagne - 2023
Population: **83,294,632**



Parmi les évolutions démographiques qui ont un impact sur la pyramide des âges figurent **les migrations internationales et le vieillissement de la population**, qui peut être causé par la diminution de la fertilité. Cette dernière évolution comporte en particulier une série de défis. C'est ainsi notamment que la part des **finances publiques destinée à assurer un revenu aux personnes âgées non actives augmentera**. Proportionnellement, cette part des finances publiques devra être générée par un nombre réduit d'actifs, alors même que le nombre de personnes âgées inactives qui en dépendent augmentera. Il s'agit là d'un problème de financement et de distribution, ce qui est en rapport direct avec le capital économique et humain. De plus, une telle évolution devrait entraîner une modification de la pression sur l'environnement, vu l'impact des habitudes de consommation propres au groupe grandissant des personnes âgées.

Nombre et structure des ménages

Le nombre et la taille des ménages ont des impacts économiques, sociaux et environnementaux. Les impacts économiques et environnementaux sont surtout liés aux modes de consommation des ménages, c'est-à-dire la façon de satisfaire certains besoins des êtres humains. En effet, chaque ménage souhaite occuper un bien immobilier privé et disposer de divers biens mobiliers: réfrigérateurs, machines à laver, télévisions, ordinateurs, voitures, etc. Toute augmentation du nombre de ménages accroît par conséquent la demande de ces biens immobiliers et mobiliers. Cette augmentation de la demande contribue à la croissance économique. La production et la consommation de ces biens exercent quant à elle des pressions sur l'environnement: consommation d'énergie, pollution, production de déchets, etc.

- **Taux de croissance du PIB et le PIB par habitant**
- **Le PIB** ou produit intérieur brut est un indicateur économique de la richesse produite par année dans un pays donné. Cet indicateur représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national. Il est utilisé pour mesurer la croissance économique d'un pays.



PIB = C + G + I + (X - M) (une des méthodes)

C : Dépenses de consommation

G : Dépenses gouvernementales

I : Investissements privés et publics

X : Exportations

M : Importations

PIB vert: intégré les dommages causés par les activités économiques à l'environnement, le coût de ces dégradations est déduit du montant total du PIB



Le PIB ne suffit pas à décrire la situation économique et sociale dans laquelle et trouve un pays. Si on veut évaluer le bien-être d'une population, il faut également s'intéresser à la manière dont les richesses sont réparties



Amartya sen



L'Indicateur de développement humain (IDH)

Créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) l'IDH est un indicateur composite qui mesure l'évolution d'un pays selon trois critères de base du développement humain : santé et longévité (mesurées d'après l'espérance de vie à la naissance), savoir (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur), et un niveau de vie décent (mesuré par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat en dollars).



L'Indicateur de Développement Humain, ou I.D.H., a comme objectif d'essayer de mesurer le niveau de développement des pays, sans en rester simplement à leur poids économique mesuré par le Produit intérieur brut (P.I.B.) ou le P.I.B. par habitant. Il intègre donc des données plus qualitatives. C'est un indicateur qui fait la synthèse (on l'appelle indicateur composite ou synthétique) de trois séries de données :

La santé / longévité (mesurées par l'espérance de vie à la naissance), qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux.

Le savoir ou niveau d'éducation. Il est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société.

Le niveau de vie (logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat), afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

3 dimensions
prises en
compte

Mesures grâce à...

4
indicateurs

3 indices
dimensionnels

Santé et
longévité

Espérance de
vie à la
naissance
(en années)

INDICE
d'espérance
de vie

Accès à
l'éducation

Durée moyenne
de scolarisation
des adultes (en
années)

Durée attendue
de scolarisation
des enfants en
âge scolaire
(en années)

INDICE d'éducation

Accès à un
niveau de vie
décent

RNB / hab. (en
\$ PPA)

INDICE de
RNB

IDH (Indice de Développement Humain)

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2000



INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 1990



INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2015



INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2010



INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2021



INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2020



L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

- Que ce soit pour manger, nous déplacer, nous loger..., nous consommons des ressources naturelles. Mais notre planète a-t-elle la capacité de fournir ces ressources en quantité suffisante à tous les êtres humains ? Peut-elle absorber les déchets qui résultent de nos activités ? Notre mode de vie est-il en équilibre avec ce capital naturel ? Ou cause-t-il sa dégradation et son épuisement ?



DÉFINITION

- L'empreinte écologique vise à traduire, de manière concrète et universellement compréhensible, l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète.
- Elle évalue la surface totale requise par notre mode de vie pour produire les ressources que nous utilisons (nourriture, vêtements, biens et services...), pour répondre à notre besoin d'énergie et pour fournir l'espace nécessaire à nos infrastructures (logements, routes...).
- L'Empreinte écologique est une mesure de la pression exercée par l'homme sur la nature.



- Pour l'économiste Williams E. REES, " L'empreinte écologique est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires à produire les ressources utilisées et à assimiler les déchets produits par une population définie, à un niveau de vie de matériel spécifié."



- Celle-ci représente la surface de Terre nécessaire pour rendre possible notre mode de vie. C'est un outil qui permet de mesurer la pression qu'exercent l'être humain sur la Terre, **car il compare la vitesse à laquelle nous consommons les ressources naturelles et produisons des déchets à la vitesse à laquelle la nature peut absorber nos déchets et générer de nouvelles ressources.**



COMMENT ÇA MARCHE ?

- Notre planète comporte des parties productives en ressources naturelles biologiques qui sont directement exploitables par l'Homme (par exemple, les forêts, les pâturages, etc.) et d'autres qui ne sont pas productives (par exemple, les déserts, les calottes glaciaires, etc.) ou qui ne sont pas directement exploitables (comme le fond des océans).
- Les parties productives sont appelées « **surface biologiquement productive** », « **surface bioproductive** » ou encore « **biocapacité** » de la Terre.



SIX TYPES DE SURFACES

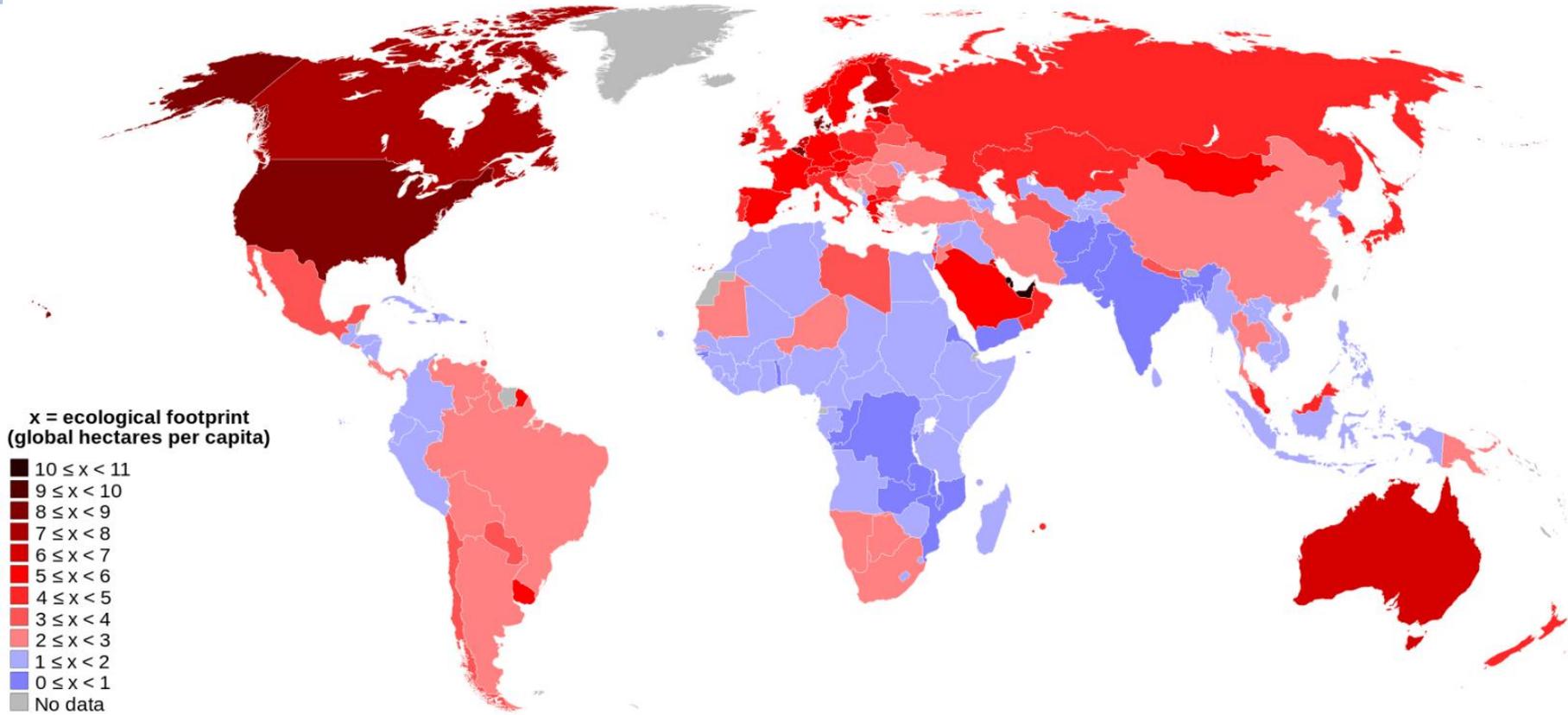
- **Les forêts** : pour produire le bois : construire, pour nous chauffer ou encore produire du papier, etc.
 - **Les pâturages** : pour élever le bétail la viande, de la laine, du lait, etc.
 - **Les terres cultivées** : pour cultiver les plantes : alimentation humaine et du bétail , transformées en huiles ou en fibres (comme le coton, le lin etc.)
 - **Les surfaces maritimes** : pour produire les poissons et les fruits de mer que nous consommons
 - **Les terrains bâtis** : pour construire les logements, routes et infrastructures, etc.
 - **Les surfaces énergie** : surfaces équivalentes aux surfaces forestières nécessaires pour absorber les émissions de CO₂ produites par l'utilisation des combustibles fossiles.
- 

- Selon les calculs effectués en 2007, seulement 21 % de la surface terrestre est de la surface bio-productive exploitable par l'Homme, c'est-à-dire 11,9 milliards ha.
- **Si on divise cette surface bio-productive par le nombre d'habitants de la Terre, on arrive au chiffre 1,8.** Ce qui signifie que chaque être humain avait droit à 1,8 hectare par an pour manger, se vêtir, se loger, se chauffer, se déplacer et absorber les émissions provenant de sa consommation d'énergie. **sachant de cette moyenne ne tient pas compte des besoins des autres espèces.**



- L'empreinte écologique d'un chinois est de 1,5 hectare, d'un habitant de Mozambique de 0,5 hectare et d'un américain de 10 hectares.
- On peut donc aisément comprendre que nous sommes en surchauffe et que si tous les habitants de la terre vivaient comme les français il faudrait 2 planètes supplémentaires pour vivre.
- En Algérie et en 2011, l'empreinte écologique (1,65 gha/h) est presque égale à l'empreinte écologique moyenne en Afrique.





BIOCAPACITÉ ET EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

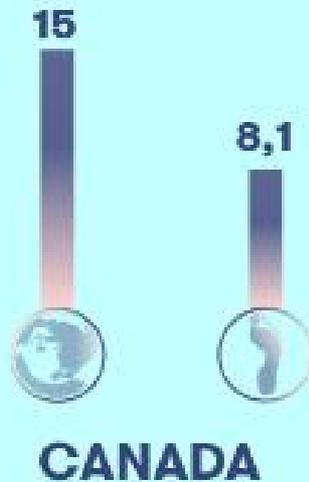
(en hectare par personne)



Biocapacité de la Terre
1,6 ha / personne



Empreinte écologique mondiale
2,8 ha / personne



Source: Global Footprint Network (2017)

EXEMPLE

- Pour déterminer l'empreinte écologique utilisée effectivement par un individu, il faut transformer tout ce que cet individu consomme en équivalent de surface bioproductive, c'est à dire, la quantité de surface qu'il a fallu pour produire les biens qu'il consomme.
- **pour produire 1 kilo de viande, il faut :**
- 10 m² de pâturage pour le bétail,
- 11 m² de surfaces cultivées (pour produire la nourriture du bétail),
- 2,4 m² de surfaces bâties (pour les étables, etc.) et
- 21 m² de surfaces énergie nécessaires pour absorber le CO₂ émis pour le transport de la viande, etc.).